

TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 5 février 2010

Avis de vacance d'un emploi de chef de service

NOR : PRMG1003047V

Un emploi de chef du service des politiques sociales et médico-sociales, adjoint au directeur général de la cohésion sociale est vacant à l'administration centrale du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

La direction générale de la cohésion sociale est chargée de la conception, du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité favorisant la cohésion sociale.

Elle conçoit, anime et coordonne la mise en œuvre des politiques :

- de prévention, de lutte contre les exclusions, d'inclusion sociale et d'insertion des personnes en situation de précarité ;
- de cohésion sociale en faveur de la famille, de l'enfance, de l'adolescence et des personnes âgées ;
- d'intégration dans la vie sociale et citoyenne, d'aide à l'autonomie, d'accompagnement et de prise en charge à domicile et en établissement des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- de l'égalité entre les femmes et les hommes et promotion des droits des femmes ;
- de protection des majeurs et de prévention et de lutte contre la maltraitance des publics vulnérables ;
- de qualification, de certification, de professionnalisation et de développement de l'emploi des travailleurs et intervenants sociaux dont elle définit le cadre général d'intervention dans le secteur social et médico-social et les organismes prestataires de service.

Elle élabore la réglementation relative à la création, à l'organisation, au fonctionnement et à la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux et elle encadre la politique salariale et agréé les conventions collectives et accords de travail des établissements et services privés à but non lucratif.

La direction générale de la cohésion sociale comprend trois services :

- 1° Le service des politiques sociales et médico-sociales ;
- 2° Le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- 3° Le service des politiques d'appui.

Les chefs de service :

- assistent le directeur général, délégué interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, délégué interministériel à la famille et délégué interministériel à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale, dans sa mission d'animation et de pilotage de l'activité de la DGCS ;
- le suppléent et assurent son intérim en tant que de besoin et le représentent à l'extérieur ; ils peuvent être chargés du suivi de tout dossier confié par le directeur général, en appui ou en suppléance des sous-directeurs compétents.

Le titulaire de l'emploi offert est plus spécifiquement chargé du service des politiques sociales et médico-sociales qui comprend la sous-direction de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté, la sous-direction de l'enfance et de la famille et la sous-direction de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées.

Ce service a pour mission d'élaborer et d'assurer le suivi d'une stratégie de mise en œuvre articulée des politiques de solidarité à destination des personnes en situation de précarité, de l'enfance, de la famille, des personnes handicapées et des personnes âgées et dépendantes. Il procède à l'analyse des autres politiques et interventions concourant à la cohésion sociale ou ayant un effet sur l'inclusion sociale des personnes ou des groupes et propose les mesures propres à prévenir les mécanismes d'exclusion.

Cet emploi conviendrait à un fonctionnaire expérimenté, connaissant bien le fonctionnement de l'administration centrale.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la direction générale de la cohésion sociale, auprès de M. Fabrice Heyriès, directeur général (téléphone : 01-40-56-85-53).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises,

par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, et au ministère de la santé et des sports, direction des ressources humaines, (sous-direction de la gestion du personnel, bureau des cadres de l'administration centrale et des agents non titulaires, DRH1A), 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.